

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dès la semaine dernière, à l'issue de l'allocution du Premier Ministre, nous vous avons transmis un projet de mise à jour du protocole sanitaire permettant d'encadrer l'organisation des activités golfiques, auquel nous avons joint un document complémentaire dénommé « annexe convivialité ».

Ces documents n'étaient alors qu'au stade de projet, car nous attendions la publication des textes réglementaires comprenant les mesures qui accompagneraient la mise en œuvre de la deuxième phase du déconfinement.

Nous avons été en mesure de vous confirmer la validité du protocole sanitaire, dans sa version mise à jour, dès la promulgation du décret 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Parallèlement, nous avons continué de travailler en étroite collaboration avec notre Ministère des Sports et le Cabinet de Madame la Ministre, tout comme avec les Conseillers Sport de l'Élysée et de Matignon, afin de lever certaines ambiguïtés relatives à la « pratique compétitive ».

Nous souhaitons ici remercier nos interlocuteurs qui ont pris en compte et compris les spécificités d'organisation de notre discipline.

En conséquence, nous avons le plaisir de vous communiquer le document dénommé « annexe convivialité » qui a désormais reçu l'accord des pouvoirs publics. ([cliquer ici](#))

Ce document permet d'encadrer, avec professionnalisme et en responsabilité, l'organisation de certaines animations sportives au sein de vos clubs dans le strict respect des principes sanitaires. Il s'agit des compétitions de clubs réservés à vos membres/abonnés ou ouvertes, des rencontres amicales individuelles ou par équipe, des pro-ams tout comme des journées entreprises. Ce protocole permet également d'organiser des initiations ou des opérations découvertes, qu'il s'agisse d'un public de scolaires, de jeunes ou d'adultes (les journées d'entreprises comprennent souvent un volet « jeu sur le parcours » ainsi qu'un volet « initiation » pour les joueurs les moins aguerris).

Pour rappel, la licence 2020 et le certificat médical /questionnaire de santé à jour sont obligatoires pour participer aux compétitions sur vos terrains. La possession de ces titres et attestations permettent aux clubs et organisateurs d'identifier les joueurs et d'offrir la garantie d'une pratique du

golf, conforme aux engagements pris par la fédération vis-à-vis du Ministère des Sports. De plus le respect des mesures sanitaires et de distanciation continuent évidemment de s'imposer à tous.

En revanche, il est important de rappeler que l'ensemble du calendrier amateur fédéral national, régional et départemental, ainsi que le calendrier des épreuves professionnelles restent suspendus jusqu'à nouvel ordre. Même si nous avons bon espoir de pouvoir relancer l'organisation de ces épreuves prochainement, il est encore trop tôt pour identifier une date de reprise.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés en temps réel des évolutions réglementaires, corrélées au contexte sanitaire.

Nous vous souhaitons une bonne reprise de votre vie de club et de bonnes parties sur vos golfs.

Avec tout notre soutien

La Fédération française de golf